

ARCHIVES DE PARIS

ACCÈS À LA SALLE DE LECTURE – INFORMATIONS PRATIQUES Année 2017

Horaires d'ouverture de la salle

- Le lundi de 13h30 à 17h30
- Du mardi au vendredi de 9h30 à 17h30
- Le samedi de 9h30 à 17h00
(consultation de documents réservés avant mercredi 16h)

Horaires d'ouverture de la caisse

de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Fermée le lundi matin et le samedi

Arrêt des commandes : 16h20

Restitution des documents : 17h20

Jours de fermeture de la salle de lecture

- samedi 15 et lundi 17 avril (week-end de Pâques)
- samedi 29 avril
- lundi 1^{er} mai (fête du Travail)
- lundi 8 mai (Victoire 1945)
- du jeudi 25 au samedi 27 mai inclus (pont de l'Ascension)
- samedi 3 et lundi 5 juin (week-end de Pentecôte)
- vendredi 14 juillet (fête nationale)
- du lundi 14 août au samedi 26 août (fermeture estivale)
- samedi 16 septembre (Journées européennes du patrimoine)
- jeudis 21 et 28 septembre matin (ouverture à 13h30)
- jeudi 12 octobre matin (ouverture à 13h30)
- mercredi 1^{er} novembre (Toussaint)
- samedi 11 novembre (Armistice 1918)
- jeudi 23 novembre matin (ouverture à 13h30)
- du samedi 23 décembre 2017 au lundi 1^{er} janvier 2018 (fermeture hivernale)

Tous les samedis du 1^{er} juillet au 2 septembre inclus

Archives de Paris

18 boulevard Sérurier 75019 Paris

Métro - Tram : Porte des Lilas



Bus : n° 48, 61, 96, 105,
115, 129, 170, 249

Tél. : 01 53 72 41 23

Fax : 01 53 72 41 34

dac.archives@paris.fr



Règlement de la salle de lecture

Inscription - Consigne

Les Archives de Paris sont accessibles à tous (excepté aux enfants de moins de 12 ans).

L'inscription est gratuite, sur présentation d'une pièce d'identité comportant une photographie.

Une carte personnelle de lecteur est délivrée par année civile. Elle donne accès à la salle de lecture et est nécessaire pour commander des documents. Elle doit être présentée à l'accueil à chaque visite.

Le dépôt à la consigne automatique (vestiaire) des sacs, cartables et vêtements d'extérieur est obligatoire avant d'accéder à la salle de lecture. Seuls les outils nécessaires à la prise de note (crayon à papier uniquement, papier, ordinateur portable, appareil photo sans flash) sont autorisés.

Nourriture et boisson sont prohibés.

Les téléphones mobiles doivent être paramétrés en mode silencieux et peuvent être utilisés pour les photographies sans flash.

Placement en salle de lecture

Le placement est libre selon les places disponibles. Chaque lecteur prend une plaque numérotée, disponible en présidence de salle, à poser sur la table occupée. Ce numéro est associé à chaque commande de documents.

La consultation des microfilms et archives numérisées ne nécessite pas d'occuper une place numérotée.

Pour un meilleur confort de lecture et pour garantir de bonnes conditions de conservation des registres, il est indispensable d'utiliser les lutrins disposés sur les tables.

Les tables situées au fond de la salle de lecture (places 53 à 60) sont exclusivement réservées à la consultation des documents de grand format (cartes, plans et atlas).

Documents en libre accès

Sont accessibles librement, sans commande ni réservation, les outils et documents suivants :

- instruments de recherche : inventaires, répertoires et fichiers décrivant les documents et permettant de sélectionner les références (cotes) à commander,
- usuels : dictionnaires, revues scientifiques, ouvrages historiques de référence,
- archives numérisées et microfilmées.

Certaines ressources sont également consultables à distance, sur internet.

Documents originaux à commander

Les documents conservés sur le site de la porte des Lilas doivent être commandés le jour même, avant 16h20. Leur consultation peut être poursuivie le lendemain.

Les commandes sont limitées à 3 références à la fois et plafonnées à 10 par jour. Elles sont disponibles dans la demi-heure. Les documents et microfilms doivent être rendus au plus tard à 17h20 (16h50 le samedi).

Les documents consultés le samedi doivent être réservés à l'avance, jusqu'au mercredi 16h00.

Les documents conservés sur le site annexe sont acheminés par navette les mardis et jeudis. Ils sont consultables le lendemain, pour une période de 10 jours. La réservation s'effectue en salle de lecture, par fax, ou par courriel en précisant la ou les cotes souhaitées, au plus tard la veille de la navette, avant 16h.

Reproduction de documents d'archives

Par les lecteurs :

Seuls les documents non reliés et en bon état peuvent être photocopiés directement par les lecteurs, après l'achat d'une carte de photocopies au distributeur (1€ la carte + 15cts par copie pour un A4 et 30cts pour un A3).

La photocopie des documents reliés est interdite.

Les lecteurs peuvent prendre des photographies des documents, sans flash. Deux plans inclinés sont à leur disposition pour photographier les plans.

Des imprimantes sont également disponibles pour reproduire les archives numérisées et microfilmées.

Par l'atelier de reprographie des Archives de Paris :

Des tirages de plans ainsi que des reproductions des documents reliés, sous format papier ou numérique, peuvent être réalisés sur demande, dans un délai minimum de 10 jours ouvrés. Les tarifs sont à solliciter auprès du personnel.